



Signature sur contrat de credit

Par **lululea**, le **26/04/2011** à **08:48**

Bonjour,

Nous avons fait mon mari et moi 2 crédits auprès de la société sofinco en passant par huis clos pour travaux. Nous remboursons bien évidemment ces crédits. Par contre nous n'avons jamais signé de contrat donc nous n'avons pas pu les lire.

Les doubles des contrats que j'ai demandé comporte de fausses signature

J'ai eu droit a un report de 6 mois pour chacun des crédits mais cela à généré des frais dont je n'avais pas connaissance et j'aimerais me faire rembourser par sofinco

Pour moi sofinco a la responsabilité de vérifier les signatures en comparant avec les pièces d'identité

Y a-il une loi qui les oblige à vérifier justement

les signatures

merci et bonne journée